

ETATS FINANCIERS 2019

BURKINA FASO



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



Sommaire

CHIFFRES CLÉS ET ANALYSE FINANCIÈRE	3-4
PERFORMANCES SIGNIFICATIVES	5
FAITS MARQUANTS ET ENGAGEMENTS CITOYENS	6-7
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT	8-10
NOTES	11-40



Date d'ouverture

Mars 1998



Capital au 31/12/2019

22 milliards de F CFA



Introduction en Bourse

30/12/2010



**Conseil d'Administration
au 31/12/2019**

Lassiné DIAWARA, Président
Amine BOUABID
Lala MOULAYE EZZEDINE
Delchan OUEDRAOGO
BMCE BANK, représenté par
Amine BOUABID
BOA WEST-AFRICA, représentée par
Abderrazzak ZEBDANI



Commissaires aux Comptes

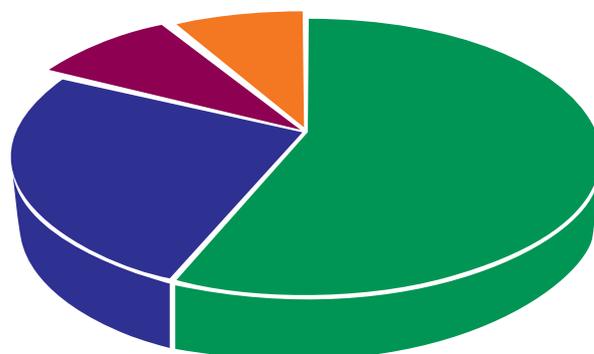
SOFIDEC-SARL
CABINET ROSETTE NACRO
ACECA International SARL
ETY SAS



Siège social

770, secteur N°4,
Rue Victor Ouédraogo – ZACA
01 BP 1319 - Ouagadougou 01
BURKINA FASO
Tél. : (226) 25 49 79 00
SWIFT: AFRIBFBF

Principaux actionnaires au 31/12/2019



	BOA WEST AFRICA	56,48%
	AUTRES ACTIONNAIRES PRIVÉS	25,92%
	LASSINÉ DIAWARA	9,21%
	UNION DES ASSURANCES DU BURKINA-VIE	8,39%



information@boaburkinafaso.com
www.boaburkinafaso.com



Chiffres Clés 2019

(en million de F CFA)

Activité	2018	2019	Variation
Dépôts clientèle	569 049	624 663	9,8%
Créances clientèle	513 110	527 720	2,8%
Nombre d'agences	52	52	-
Structure			
Total bilan	790 804	867 213	9,7%
Fonds propres (avant répartition)	66 820	76 129	13,9%
Effectif moyen pendant l'exercice	487	499	12,0%
Résultat			
Produit Net Bancaire	39 643	42 728	7,8%
Frais généraux d'exploitation (y compris amortissement)	18 797	19 317	2,8%
Résultat Brut d'Exploitation	20 846	23 411	12,3%
Coût du risque en montant (*)	-1 089	-2 083	91,2%
Résultat Net	17 293	18 511	7,0%
Coefficient d'exploitation (%)	47,4%	45,0%	
Coût du risque (%)	-0,2%	-0,4%	
Rentabilité des actifs (ROA %)	2,2%	2,2%	
Rentabilité des fonds propres (ROE %)	27,6%	25,9%	
Solvabilité			
Tier 1	57 572	65 590	
Tier 2	57 572	65 590	
Risk Weighted Asset (RWA)	561 465	589 830	
Tier 1 + Tier 2 / RWA	10,3%	11,1%	

(*) Y compris fonds pour risques bancaires généraux

+ 9,7 %
Total bilan

Dépôts clientèle

2018

569 049 millions F CFA

2019

624 663 millions F CFA

Créances clientèle

+ 2,8 %

Résultat Brut d'Exploitation

+ 12,3 %

Analyse Financière

L'exercice 2019 de BANK OF AFRICA - BURKINA FASO (BOA-BURKINA FASO) a été marqué par une évolution favorable de ses principaux indicateurs, tant en termes d'activité, de structure que de résultat.

Les ressources de la clientèle enregistrent une hausse de 9,8 %, à 624 663 millions de F CFA en un an.

Les crédits directs croissent de 2,8 %, avec 527 720 millions de F CFA sur l'année.

Le réseau compte 52 agences et le nombre d'employés (bancaire interne) reste stable, à 499 agents à fin décembre 2019.

La structure bilan s'est renforcée, avec un total bilan en progression de 9,7 %, à 867 213 millions de F CFA.

Le Produit Net Bancaire (PNB) a enregistré une hausse de 7,8 %, à 42 728 millions de F CFA. Celui-ci est constitué à 62,2 % par la marge nette, à 35,7 % par les commissions et divers et à 2 % par les revenus issus des opérations financières.

Les frais généraux d'exploitation progressent de 2,8 % par rapport aux réalisations de l'an dernier, avec un écart favorable de 5,9 % sur les objectifs.

Le Résultat Net, après charges fiscales, s'établit à 18 511 millions de F CFA au 31 décembre 2019, soit une hausse annuelle de 7,0 %.

Performances significatives

(en milliard de F CFA)

Résultat Brut d'Exploitation

23,4 +12,3 %

2019

2018 20,8

Produit Net Bancaire

18,5 +7,0 %

2019

2018 17,9

Performances boursières

	2017	2018	2019	TCAM 17-19*
Cours de clôture au 31/12 (F CFA)	7 150	5 200	3 790	-27,2%
Performance annuelle	2,5%	-27,3%	-27,1%	
Bénéfice par action (F CFA)	578	786	841	20,7%
Fonds propres par action (F CFA)	2 657	3 037	3 460	14,1%
Capitalisation boursière à la clôture (en milliards FCFA)	157,3	114,4	83,4	-27,2%
Dividende par action (**) (FCFA)	409	418	423	1,7%
Rendement du dividende	5,54%	8,04%	11,16%	
Price Earning Ratio	12,4x	6,6x	4,5x	
Price to Book	2,7x	1,7x	1,1x	

(*) Taux de croissance annuel moyen

(**) Dividende de l'exercice N



Journées d'opportunités d'affaires et de financement des femmes entrepreneurs

Faits marquants

Février

- Nouvelle version de la plateforme d'Internet Banking, mieux sécurisée et plus simple à utiliser : B-Web devient BOAweb.

Mars

- Lancement de la campagne commerciale « Transformation bilancielle ».
- Lancement de la campagne commerciale « BOA Express ».
- Organisation d'une opération de dépistage gratuit des cancers du sein et du col de l'utérus à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme.

Avril

- Lancement de la campagne commerciale « Epargne ».
- Participation à un évènement organisé par le Groupe, à Abidjan : Présentation des résultats au 31 décembre 2018 et perspectives des 6 Bank OF AFRICA cotées à la BRVM.

Mai

- Lancement de la campagne commerciale « Commissions ».

Juin

- Lancement de la campagne commerciale « Tous à l'Ecole ».

Août

- Lancement de l'application mobile « MyBOA ».

Septembre

- Participation aux Rencontres BANK OF AFRICA 2019 pour les Administrateurs du Groupe à Madrid, en Espagne.

Novembre

- Lancement des campagnes commerciales « Tous en Fête » et « BOA en Fête ».



Opération de dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus



Cérémonie remise de matériel de salubrité



Opération de don de sang



Récompense des meilleurs agents

Engagements Citoyens

En 2019, BANK OF AFRICA - BURKINA FASO a poursuivi ses actions et son engagement citoyen auprès de ses partenaires et des communautés : promotion de l'excellence en milieu scolaire, préservation de l'environnement et solidarité avec les plus démunis.

SOCIAL

- Soutien à la 22e édition de la Journée de solidarité et de dons de vivres aux personnes démunies, vivant avec un handicap et en situation précaire. La cérémonie de remise de dons a eu lieu à Réo, localité située à une centaine de kilomètres à l'Ouest de la Capitale. Cette activité communautaire permet de venir en aide à plus de 200 orphelins et 50 personnes âgées.
- Octroi de 20 bourses scolaires, d'une valeur nominale de 100 000 F CFA, aux orphelin(e)s des pensionnés de la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).
- Sponsoring d'une opération de don de sang lors de la fête nationale, le 11 décembre 2019, à Tenkodogo, localité située à une centaine de kilomètres de Ouagadougou.

ENVIRONNEMENT

- Sponsoring de la cérémonie de lancement de la campagne nationale de reforestation du Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement climatique. Cette activité s'est déroulée à Tenkodogo, à une centaine de kilomètres à l'Est de Ouagadougou.
- Remise de matériel de salubrité (bacs à ordures), à la Mairie de Tenkodogo, ville située à une centaine de kilomètres à l'Est de Ouagadougou.

ECONOMIE

- Sponsoring des Journées d'opportunités d'affaires et de financement des femmes entrepreneures organisée les 20 et 21 juin 2019 en collaboration avec Le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire. Environ 300 femmes chefs d'entreprises bénéficieront du conseil et de l'accompagnement de BANK OF AFRICA - BURKINA FASO pour développer leurs activités.
- Soutien à la 5e édition des Journées de valorisation des produits locaux de la Fédération Femme et Développement du Burkina Faso (FFED/BF). Avec pour thème « Renforcement des capacités des femmes pour la valorisation des produits locaux », le forum s'est déroulé du 24 au 29 avril 2019 à Kaya, localité située à une centaine de kilomètres au Nord de la capitale.

Bilan comparé des deux derniers exercices (en F CFA)

ACTIF	2018	2019
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	24 201 939 649	52 468 139 251
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	163 528 578 647	203 509 592 452
CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	26 451 385 517	25 160 448 690
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	513 110 607 607	527 719 992 733
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	13 652 519 212	1 495 048 450
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	26 226 550 884	13 097 551 485
ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS		
AUTRES ACTIFS	2 198 236 455	4 398 653 971
COMPTE DE RÉGULARISATION	8 707 011 335	26 193 465 533
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	1 588 256 772	310 075 349
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES		1 368 729 076
PRÊTS SUBORDONNÉS		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	42 050 682	82 950 352
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 096 741 967	11 408 456 924
TOTAL ACTIF	790 803 878 727	867 213 104 267

HORS BILAN	2018	2019
ENGAGEMENTS DONNÉS	57 825 106 093	65 602 745 834
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	650 587 973	5 292 643 236
ENGAGEMENT DE GARANTIE	57 174 518 119	60 310 102 598
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

(en F CFA)

PASSIF	2018	2019
BANQUES CENTRALES CCP	883 815 892	654 069 811
DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	141 711 614 574	148 481 427 435
DETTES À L'ÉGARD DE LA CLIENTÈLE	569 049 235 722	624 663 276 334
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
AUTRES PASSIFS	8 459 687 628	13 754 190 473
COMPTES DE RÉGULARISATION	3 467 219 757	3 245 986 582
PROVISIONS	411 911 144	284 678 419
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS		
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES		
CAPITAL SOUSCRIT	22 000 000 000	22 000 000 000
PRIMES LIÉES AU CAPITAL	2 691 000 000	2 691 000 000
RÉSERVES	12 707 848 257	15 301 846 722
ECART DE REÉVALUATION		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
REPORT À NOUVEAU (+/-)	12 128 222 650	17 625 261 574
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	17 293 323 103	18 511 366 916
<i>BÉNÉFICE EN INSTANCE D'AFFECTATION EXCÉDENT DE PRODUIT SUR LES CHARGES</i>		
TOTAL PASSIF	790 803 878 727	867 213 104 267

HORS BILAN	2018	2019
ENGAGEMENTS REÇUS	647 960 803 967	524 460 964 676
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENT DE GARANTIE	647 960 803 967	524 460 964 676
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

Résultat comparé des deux derniers exercices

(en F CFA)

	2018	2019
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	47 946 582 292	48 895 395 364
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	-21 515 514 591	-22 371 207 046
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	486 742 904	911 140 717
COMMISSIONS (PRODUITS)	6 650 050 166	8 433 535 504
COMMISSIONS (CHARGES)	-277 926 630	-254 525 981
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	2 258 343 593	2 112 707 091
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉES	-63 740 724	-76 267 452
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 465 874 682	5 426 899 858
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-307 513 720	-350 138 633
PRODUIT NET BANCAIRE	39 642 897 972	42 727 539 422
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-16 489 374 999	-17 270 937 455
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOB CORP ET INCORP	-2 307 693 577	-2 046 034 420
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	20 845 829 396	23 410 567 547
COÛT DU RISQUE	-1 089 465 873	-2 083 220 838
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	19 756 363 523	21 327 346 709
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	55 544 605	53 097 682
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	19 811 908 128	21 380 444 391
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-2 518 585 025	-2 869 077 475
RÉSULTAT NET	17 293 323 103	18 511 366 916

ANNEXES

Note sur les principes et méthodes comptables

Présentation des comptes

Les comptes annuels de BANK OF AFRICA - BURKINA FASO sont établis selon les règles définies par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans le règlement applicable aux banques des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) depuis 1990.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2019 ont été présentés selon les méthodes d'évaluation du Plan Comptable Bancaire révisé et sont conformes dans leur forme et leur présentation aux recommandations de la profession bancaire et celles de la BCEAO.

Conversion des comptes du bilan en devises

Les créances et dettes ainsi que les engagements hors bilan libellés en devises sont convertis en F CFA aux cours de change du 31 décembre 2019, cours communiqués par l'Agence Nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Les opérations et positions en devises

Les opérations de change sont évaluées à chaque arrêté mensuel ou au terme des achats et ventes de devises chez les correspondants, et le résultat de change est enregistré directement au compte de résultat.

Les intérêts, commissions et frais sur les opérations en devises sont couverts et comptabilisés en F CFA dès la réception des avis d'encaissement ou paiement.

Les intérêts et les commissions bancaires

Les produits et charges ont fait l'objet de décomptes et sont rattachés à la période concernée conformément aux principes de séparation des exercices.

Les comptes de la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent, d'une part les créances commerciales, les crédits à court, moyen et long terme et d'autre part, les comptes débiteurs de la clientèle et les créances rattachées

Toutes les créances en souffrance ont fait l'objet d'une attention particulière et des provisions pour dépréciation conséquentes ont été constituées. Le taux retenu varie entre 20 et 100 % selon la nature du risque et suivant les recommandations de la Banque Centrale relatives à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance. Le taux moyen des provisions au 31 décembre 2019 est de 72,32 %.

Les provisions pour dépréciation antérieurement constituées non utilisées ou devenues sans effet ont fait l'objet de reprises et viennent donc améliorer les résultats.

Les immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements y afférents sont calculés sur la durée de vie probable ou estimée selon la méthode linéaire :

CONSTRUCTIONS	5 %
MATÉRIEL DE TRANSPORT	25 %
AMENAGEMENTS - INSTALLATIONS	10 %
MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU (SELON NATURE)	20 %
MATÉRIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUE	50 %

A- Déclaration de conformité au plan comptable bancaire de l'UMOA

Les états financiers ont été établis conformément au Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA, entré en vigueur le 1er janvier 2018.

B- Indication des règles et méthodes comptables appliquées par l'établissement

Les états financiers ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables retenus par le plan comptable révisé de l'UMOA, notamment :

- La permanence des méthodes,
- La transparence,
- La séparation des exercices,
- La prudence,
- L'intangibilité du bilan d'ouverture,
- L'importance significative,
- La prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique.

Ces états financiers sont établis sur la base des hypothèses de base à savoir la continuité de l'exploitation et la comptabilité d'engagement.

Les intérêts et commissions assimilées ont fait l'objet de décomptes et sont rattachés à la période concernée conformément au principe de la séparation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de l'opération.

Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers, et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout, ou une partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses appréciées par dossier et compte tenu des garanties détenues.

La banque applique les dispositions de l'instruction 026-11-2016 du PCBR relatives à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance. Les principales modifications apportées par la nouvelle réglementation portent sur les créances en souffrance et les règles de provisionnement.

En effet, les échéances impayées d'une ancienneté de 90 jours au plus ne sont plus considérées comme des créances en souffrance, et sont à ce titre inscrits dans des comptes prévus à cet effet.

Les créances restructurées qui n'étaient pas spécifiquement suivies dans l'ancien plan de comptes, sont maintenant enregistrées parmi les créances en souffrance dans des comptes dédiés avec la comptabilisation des décotes/surcotes sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances en souffrance comprennent les créances restructurées et les créances douteuses ou litigieuses :

- les créances sont dites restructurées lorsqu'elles ont fait l'objet de mesures de renégociation, consistant en des concessions envers une contrepartie qui éprouve ou est sur le point des difficultés à honorer ses engagements financiers;
- les créances douteuses ou litigieuses sont les créances, échues ou non, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement partiel ou total.

Lorsqu'une créance devient douteuse, la perte probable consécutive est prise en compte au moyen d'une dépréciation enregistrée en déduction de cette créance. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dépréciations sur les créances douteuses sont constituées conformément aux principes suivants :

- pour les risques directs sur les Etats de l'UMOA, les organismes publics hors administration centrale des Etats de l'UMOA ainsi que les risques garantis par ces mêmes agents économiques, la dépréciation est facultative ;
- pour les risques privés répondant à la définition des créances restructurées, la dépréciation, tant au titre du capital que des intérêts est facultative;
- pour les risques privés non couverts ou pour la partie des risques privés non couverte par une de garanties prévues par le dispositif prudentiel et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, le montant des dépréciations doit correspondre à au moins 20% des encours non couverts à la date du transfert en créances douteuses. Il est porté à au moins 50% du montant non couvert trois mois après le transfert en créances douteuses et à 100% neuf mois après le transfert en créances douteuses.
- pour la partie des risques privés couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel ou par les hypothèques de 1er rang, et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, la dépréciation est facultative au cours des deux premières années, à compter de la date de transfert de la créance. Elle doit couvrir au moins 50% du total des créances douteuses à compter de la troisième année, et à 100% à compter de la quatrième année. Les hypothèques de deuxième rang sont acceptées lorsque le premier rang est inscrit au nom du même établissement assujéti.

Les intérêts non réglés, portés au compte de résultat et relatifs à des créances douteuses ou litigieuses doivent être intégralement dépréciés, nonobstant l'existence de garantie éligible au dispositif prudentiel.

Dans le cadre de l'application des principes et méthodes relatives aux engagements en souffrance, la Banque a choisi d'étaler les dépréciations relatives aux créances douteuses et litigieuses assorties de garanties. Pour ces créances, les ajustements complémentaires annuels de dépréciation sont mensualisés sur l'année au lieu d'être opérés à la date anniversaire.

Portefeuille titres

L'article 5 de l'instruction 029-11-2018 du PCBR dispose que les Banques doivent documenter les stratégies à l'origine de l'acquisition et la détention de titres et leurs intentions en terme de durée de détention.

Conformément à ce choix, la Banque classe les titres qu'elle détient en portefeuille dans les catégories suivantes :

- Les titres de transactions sont acquis en vue de leur revente brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Les titres de placement sont acquis avec une intention de conservation à moyen terme pour en tirer un rendement ou une plus-value
- Les titres d'investissement sont acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance

Les titres sont comptabilisés et évalués selon les dispositions de l'instruction 029-11-2018 du PCBR.

Commissions et coûts marginaux

La banque applique l'instruction N° 028 - 11 - 2016 relative à la comptabilisation des commissions reçues et coûts marginaux. Les commissions reçues et coûts marginaux sont étalés sur la durée de vie effective du crédit selon la méthode actuarielle ou la méthode alternative.

Créances et dettes en devises

Conformément à l'article 3 de l'instruction 025 du PCBR, « à chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et hors bilan en devises, y compris les comptes de position de change concernés, sont évalués au cours du marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche, en ce qui concerne les devises non cotées le jour de l'arrêté».

Lors de l'arrêté comptable, les différences entre d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change, et d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change, sont portées au compte de résultat par le débit ou le crédit des comptes de contre-valeur de position de change.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les indemnités payables aux salariés lors de leur départ à la retraite résultant de la législation du travail ou d'accords contractuels font l'objet d'une provision pour risques et charges. Selon les dispositions de la Convention Collective Bancaire entrée en vigueur le 01 janvier 2013, ces indemnités sont déterminées comme suit :

- 13% du salaire moyen mensuel par semestre de présence pendant les 5 premières années;
- 18% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 6ème et la 10ème année;
- 23% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 11ème et la 15ème année
- 28% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 16ème et la 20ème année
- 33% du salaire moyen mensuel par semestre de présence au-delà de la 20ème année.

4.2. Les dérogations

Les dérogations répondent à un souci d'une meilleure information des parties prenantes.

Le PCB révisé étant conçu dans cette optique, l'usage de dérogation devrait correspondre à des cas extrêmement rares qu'il est prévu de répartir en trois catégories :

- les dérogations aux principes comptables retenus dans le PCB révisé ;
- les dérogations aux règles et méthodes d'évaluation ;
- les dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états financiers.

L'utilisation de telles dérogations doit être justifiée dans cette note et son influence sur la situation financière et sur les résultats de l'établissement doit être présentée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

INDICATION DE DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
A. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NÉANT	NÉANT
B. DÉROGATIONS AUX RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	NÉANT	NÉANT
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE		
C. DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	NÉANT	NÉANT

4.3. Les changements de méthodes

Les changements de méthodes interviennent notamment lorsque le PCB révisé prévoit plusieurs options d'évaluation et de présentation d'un poste des états financiers.

Par exemple, le PCB révisé prévoit de répartir les commissions reçues et coûts de transaction selon deux modalités : actuarielle ou linéaire.

Il en est également ainsi des modalités d'amortissement des immobilisations (linéaire ou dégressif) ou d'évaluation des stocks (CMP ou méthode du « PEPS »).

Les établissements de crédit ont le choix entre ces différentes méthodes et peuvent, dans certaines circonstances opter pour de nouvelles méthodes.

Ces changements doivent normalement être guidés par le souci de présentation d'une information de meilleure qualité, compte tenu des circonstances.

A l'instar des dérogations, les changements de méthodes doivent être justifiés et leur impact sur la situation financière et les résultats des établissements doit être indiqué.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
A. -CHANGEMENTS AFFECTANT LES MÉTHODES COMPTABLES		
	Suite à la Décision n°357 instituant le nouveau plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA, les états financiers individuels comprennent le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et les notes annexes. Ils forment un tout indissociable destiné et à être publié et doivent être présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.	Retraitement du bilan d'ouverture d'où l'impact sur le report à nouveau.
	Les notes annexes sont constituées de toutes les informations permettant d'avoir une juste appréciation de la situation financière de l'établissement de crédit, des risques qu'il assume et du résultat de ses opérations, Toutefois, une inscription dans les notes annexes ne peut se substituer à une inscription dans le bilan, le hors bilan ou le compte de résultat.	l'impact positif de ce retraitement se chiffre à : - 4 387 451 155 sur les capitaux propres.
B. CHANGEMENTS AFFECTANT LES RÈGLES DE PRÉSENTATIONS		
	Pour l'année 2019, les Banques et Etablissement Financiers sont tenus d'élaborer des états financiers semestriels en Juin et Décembre de l'année.	Néant

4.4. Les créances sur les établissements de crédit et assimilées

La note relative aux créances sur les établissements de crédit et assimilés fait référence principalement aux attributs :

« pays de résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les Centres des Chèques Postaux ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA (établissements financiers à caractère bancaire et aux systèmes financiers décentralisés) ;
- les banques du « reste du monde ». Il s'agit notamment de correspondants ne résidant pas dans l'UMOA ;

- les institutions financières internationales ou étrangères. Le contenu de cette notion est précisé par l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les créances interbancaires doivent être réparties en ligne entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts (hors valeurs reçues en pension livrée),
- les valeurs reçues en pension livrée,
- les créances en souffrance et les dépréciations.

Les créances admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	33 202	3 640	2 333	8 480	246	47 901	19 420
PRÊTS		7 294	3 054			10 348	10 459
COMPTES ET PRÊTS AU JOUR LE JOUR							
PRÊTS À TERME		7 294	3 054			10 348	10 459
VALEURS REÇUES EN PENSION LIVRÉE							
VALEURS REÇUES EN PENSION AU JOUR LE JOUR							
VALEURS REÇUES EN PENSION À TERME							
CRÉANCES EN SOUFFRANCE			133			133	
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	33 202	10 934	5 520	8 480	246	58 382	29 879
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (****)							
DÉPRÉCIATIONS			21			21	
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	33 202	10 934	5 499	8 480	246	58 361	29 879

(Montants en millions de F CFA)

4.5. Les créances sur la clientèle

La note annexe 4.5 fait essentiellement référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24112016 de la BCEAO, comme suit :

- Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM) ;
- sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- particuliers ;
- autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ou la clientèle.

Les créances sur la clientèle doivent être réparties entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts à terme (hors opérations de pension livrée,
- les opérations de pension livrée
- les opérations de location-financement et d'affacturage,
- les créances en souffrance et les dépréciations y afférentes.

Les créances sur la clientèle admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES CLIENTÈLE	ETAT ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS (*)	25	417	12	4 829	12 417	17 700	28 238
PRÊTS À TERME		8 443	1 816	365 212	127 238	502 709	477 845
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE							
OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT					3	3	196
AFFACTURAGE					340	340	915
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	722	836		13 418	9 232	24 208	20 557
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	747	9 696	1 828	383 459	149 230	544 960	527 751
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (****)							
DÉPRÉCIATIONS		462		11 115	5 663	17 240	14 641
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	747	9 234	1 828	372 344	143 567	527 720	513 110

(Montants en millions de F CFA)

4.6. Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

La note annexe 4.6 traite du portefeuille de titres des établissements de crédit, hormis ceux acquis dans une intention de contrôle et qui figurent dans la rubrique « Titres de participation et emplois assimilés ». Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent selon la ventilation suivante :

- les effets publics : ils comprennent les bons et obligations du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics, (éligibles aux interventions de la banque centrale);
- les autres obligations et titres à revenu fixe ;
- les actions et autres titres à revenu variable.

Le portefeuille est subdivisé selon son classement comptable en isolant à chaque fois le portefeuille coté.

Il est également requis de renseigner les informations suivantes, pour les différentes catégories de titres, à l'exception des titres de transaction :

- valeur brute ;
- montant des dépréciations ;
- montant net.

Il convient de préciser que le portefeuille de transaction n'a pas vocation à être déprécié puisqu'il est valorisé en juste valeur.

Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

TITRES	31/12/2019				31/12/2018			
	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATION ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION	13 098			13 098	25 605			25 605
DONT COTÉ								
PORTEF. DE PLACEMENT ET L'ACT. DE PORTEF.								
BRUT	196 663	8 329	12	205 004	164 150	13 640	12	177 802
DÉPRÉCIATIONS								
NET	196 663	8 329	12	205 004	164 150	13 640	12	177 802
DONT COTÉ								
PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT								
BRUT								
DÉPRÉCIATIONS								
NET								
DONT COTÉ								
TOTAL	209 761	8 329	12	218 102	189 755	13 640	12	203 407

(Montants en millions de F CFA)

4.7. Les titres de participation et emplois assimilés

La note annexe 4.7 complète les informations sur le portefeuille de titres des établissements de crédit en donnant des précisions sur les titres acquis dans une optique de contrôle, notamment les parts dans les entreprises liées et les titres de participation.

Il mentionne également les autres titres détenus à long terme, acquis dans la perspective de relations professionnelles durables avec l'émetteur.

L'information fournie concerne l'exercice de référence et l'exercice précédent. Elle est renseignée pour chaque titre selon les critères suivants :

- le pays d'implantation de l'émetteur du titre.
- le caractère coté ou non coté : il donne une information sur la liquidité du titre ;
- le secteur d'activité de l'émetteur ;
- le capital social de l'émetteur ;
- le pourcentage de détention par l'établissement déclarant : il permet d'apprécier le classement effectué entre les différentes catégories de participation ;
- le prix d'acquisition du titre ;
- la valeur comptable nette sur les deux exercices concernés ;
- les produits générés sur l'exercice : il s'agit notamment des dividendes et des indemnités de fonction (présent au conseil d'administration de l'émetteur).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTÉ/NON COTÉ	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DE DÉTENTION	PRIX D'ACQUISITION	VALEUR COMPTABLE NETTE (N)	VALEUR COMPTABLE NETTE (N+1)	PRODUITS GÉNÉRÉS SUR L'EXERCICE(DIVIDENDES + JETONS DE PRÉSENCE)
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES				1 000		1 000	850	771	
TITRES DE PARTICIPATIONS				14 211		716	519	567	444
AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME							310	310	

(Montants en millions de F CFA)

4.8. Les immobilisations corporelles et incorporelles

La note 4.8 y relative présente une variation des immobilisations et des amortissements sur l'exercice de référence, en indiquant les montants en début de période, les mouvements de l'exercice et les soldes de clôture tel qu'il figure au bilan de la période sous revue.

Les immobilisations sont catégorisées selon qu'elles relèvent ou non de l'exploitation.

La note permet de distinguer les immobilisations prises en location-financement de celles mises en location simple.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

IMMOBILISATIONS	MONTANT BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE RÉVALORISATIONS	CESSION OU RETRAIT DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS / DÉPRÉCIATIONS				MONTANT NET À LA FIN DE L'EXERCICE
					EN DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	EN FIN D'EXERCICE	
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	22 833	1 970	292	24 554	13 775	1 905	9	15 205	9 349
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 686	103		1 789	1 644	62		1 706	83
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 190	1 867	292	22 765	11 665	1 843	9	13 499	9 266
- PRISES EN LOCATION-FINANCEMENT									
- MISES EN LOCATION-SIMPLE									
- AUTRES									
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	2 470	332	35	2 767	484	141	0	625	2 142
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 470	332	35	2 767	484	141	0	625	2 142

(Montants en millions de F CFA)

4.9. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés

La présente note fait référence aux attributs « résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent, les données de l'exercice de référence étant ventilées selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les CCP ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA ;
- les banques du « reste du monde » ;
- les institutions financières internationales ou étrangères.

Les dettes doivent être ventilées entre les comptes ordinaires créditeurs, les emprunts (hors valeurs données en pension livrée) et les valeurs données en pension livrée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENT DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	654	6 309	2 501		9449	18 913	10 819
EMPRUNTS		307	3 362		3 540	7 209	2 204
EMPRUNTS AU TITRE S DU MARCHÉ MONÉTAIRE							
EMPRUNTS AU JOUR LE JOUR							
EMPRUNTS À TERME		307	3 362		3540	7 209	2 204
VALEUR DONNÉES EN PENSION LIVRÉE	123 013					123 013	129 572
VALEURS DONNÉES EN PENSION AU JOUR LE JOUR							
VALEURS DONNÉES EN PENSION À TERME	123 013					123 013	129 572
TOTAL	123 667	6 616	5 863		12 989	149 135	142 595

(Montants en millions de F CFA)

4.10. Les dépôts de la clientèle

La note annexe 4.10 fait référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24-11-2016 comme suit :

- l'Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages, définies par l'instruction précédente ;
- les sociétés financières. Il s'agit des sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- les particuliers ;
- les autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ainsi que la clientèle.

Les dettes doivent être réparties entre les comptes ordinaires créditeurs, les dépôts à terme, les opérations de pension livrée, les comptes d'épargne à régime spécial et les autres dépôts.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPÔTS	ETATS ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	2 760	49 491	3 448	44 773	183 597	284 069	272 644
COMPTES ET DÉPÔTS À TERME	84 486	9 124	11 646	23 401	55 603	184 260	164 952
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE							
COMPTE D'EPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL				137 993		137 993	122 292
AUTRES DÉPÔTS	549	176	70	3 842	13 704	18 341	9 161
TOTAL	87 795	58 791	15 164	210 009	252 904	624 663	569 049

(Montants en millions de F CFA)

4.11. Les dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis subordonnés

La note annexe 4.11 répartit les éléments requis en deux catégories :

- les dettes représentées par un titre, ventilées entre les emprunts obligataires et les autres dettes ;
- les emprunts et titres émis subordonnés, selon leur échéance déterminée ou non.

Sont considérés comme subordonnés, les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts et dont le remboursement en cas de liquidation n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Du fait de cette subordination, ces emprunts et titres émis sont assimilés à des quasi fonds propres.

A l'intérieur des deux grandes rubriques susmentionnées, les informations suivantes doivent être fournies par ligne d'émission :

- la devise de l'émission ;
- le montant de l'émission ;

- le taux d'intérêt ;
- l'existence ou non de conditions suspensives de paiement des coupons : il s'agit en général de l'une des conditions de subordination requises des emprunts subordonnés ;
- l'échéance de remboursement ou l'échéance de remboursement de la dernière annuité dans le cas d'une émission amortissable ;
- le montant net tel qu'il apparaît au passif du bilan.

Le montant éventuellement admis dans le calcul des fonds propres prudentiels, eu égard aux conditions d'éligibilité retenus dans le dispositif prudentiel.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	DEVISE	MONTANT EN DEVISE À L'ORIGINE	TAUX D'INTÉRÊT	CONDITIONS SUSPENSIVES DE PAIEMENT DES COUPONS	ÉCHÉANCES	MONTANT AU 31/12/2019	MONTANT ADMIS DANS LES FONDS PROPRES PRUDENTIELS
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE							
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES				NÉANT			
- AUTRES DETTES							
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS							
- À DURÉE DÉTERMINÉE							
- À DURÉE INDÉTERMINÉE							
TOTAL							

(Montants en millions de F CFA)

4.12. Les dépréciations et provisions

La note annexe 4.12 correspond à un tableau de variation des dépréciations et provisions sur l'exercice de référence et précise les motifs de reprise (dépréciation ou provision sans objet, autre motif à préciser). Conformément à la terminologie retenue :

- les dépréciations sont calculées sur les actifs. Elles sont présentées selon la nature des actifs (créances interbancaires, créances clientèle, titres et autres)
- les provisions constituent des passifs à présenter également selon leur nature (risque d'exécution d'engagement par signature, pensions de retraite et obligations similaires, autres risques et charges).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES		31/12/2019
			SANS OBJET	AUTRES	
DÉPRÉCIATIONS	15 085	6 334	3 486		17 933
DÉPRÉCIATION SUR LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS		21			21
DÉPRÉCIATION SUR CRÉANCES RESTRUCTURÉES	76		21		55
DÉPRÉCIATION SUR CRÉANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES	12 787	4 029	3 288		13 528
DÉPRÉCIATION SUR INTÉRÊTS SUR CRÉANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES	1 778	1 916	37		3 657
AUTRES DÉPRÉCIATIONS					
DÉPRÉCIATION SUR LA CLIENTÈLE	14 641	5 945	3 347		17 239
DÉPRÉCIATION SUR TITRES DE PLACEMENTS		20			20
DÉPRÉCIATION SUR TITRES DE PARTICIPATIONS ET ASSIMILÉS	440	48	139		349
DÉPRÉCIATIONS SUR AUTRES ACTIFS	4	300			304
PROVISIONS	412	22	152		282
PROVISIONS POUR RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE / ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS					
PROVISIONS POUR RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE / CLIENTÈLE	228	22	152		98
PROVISIONS POUR CHARGES DE RETRAITE					
PROVISIONS POUR CHARGES DE RETRAITE	184				184
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					

(Montants en millions de F CFA)

4.13. La variation des capitaux propres

La note annexe 4.13 retrace la variation des éléments constitutifs des capitaux propres sur l'exercice de référence et l'exercice précédent, notamment le capital social, les primes liées au capital, les réserves et le report à nouveau.

Des lignes relatives aux ajustements de début de période sont prévues pour tenir compte de la possibilité de comptabilisation sur cette rubrique.

Le traitement de l'impact de la transition vers le PCB révisé constitue un exemple d'ajustement des capitaux propres en début de période.

Les ajustements effectués par l'établissement doivent être commentés dans la note.

Les lignes dénommées « Augmentation, réduction de capital » permettent de remplir les colonnes « capital » et « primes d'émission et de fusion ».

Celles dénommées « Résultat de la période » et « Distribution de dividendes » doivent être remplies uniquement pour la colonne « Réserves, report à nouveau, résultat », le montant relatif aux distributions de dividendes étant présenté en déduction du résultat.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RÉSERVES, REPORT À NOUVEAU, RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	11 000	7 691	40 957	59 648
AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE				
CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2018	11 000	7 691	40 957	59 648
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL	11 000	-5 000	-6 000	
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			17 293	
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			-9 000	
AUTRES MOUVEMENTS			-1 121	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018	22 000	2 691	42 129	66 820
AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE				
CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2019	22 000	2 691	42 129	66 820
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL	0			
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			18 511	
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			-9 202	
AUTRES MOUVEMENTS				
BILAN AU 31/12/2019	22 000	2 691	51 438	76 129

(Montants en millions de F CFA)

4.14. La répartition du capital et des droits de vote

La note annexe 4.14 relative à la répartition du capital et des droits de vote représente la structure du capital de l'établissement déclarant.

Le capital est ainsi ventilé entre les personnes morales (y compris les administrations publiques), les personnes physiques hors salariés et les salariés, l'information étant fournie de façon nominative au titre de :

- la nationalité de l'actionnaire ;
- l'adresse de domiciliation de l'actionnaire ;
- le nombre de titres détenus par l'actionnaire ;
- la part du capital détenue par l'actionnaire ;
- le pourcentage de droits de vote de l'actionnaire.

Cette information est importante avec l'introduction dans le droit des sociétés commerciales des actions dénommées « actions de préférence sans droit de vote ».

Cet état de fait peut contribuer à renforcer le contrôle au-delà de l'information fournie par le pourcentage d'intérêt.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

MONTANT DU CAPITAL
MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIPTEUR ET NON APPELÉ
VALEUR NOMINALE DES TITRES

IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	NATIONALITÉ	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		PART DU CAPITAL	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE
			31/12/2019	31/12/2018		
PERSONNES MORALES	CÔTE D'IVOIRE	01 BP 4132 ABIDJAN 01	15 620 000	15 620 000	71,10%	71,10%
- DONT ETAT						
- DONT ORGANISMES PUBLICS						
PERSONNES PHYSIQUES HORS SALARIÉS			6	6	28,31%	28,31%
SALARIÉS			0,1297	0,1297	0,59%	0,59%
TOTAL			22	22	100%	100%

(Montants en millions de F CFA)

4.15. La ventilation des emplois et ressources suivant la durée résiduelle

La note annexe 4.15 a pour objectif de donner une information sur la liquidité de l'établissement déclarant, étant entendu que le ratio de liquidité auquel sont soumis les établissements de crédit est déterminé selon des modalités précisées par le dispositif prudentiel.

Les ventilations prévues sont conformes à l'attribut « durée résiduelle » définie dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

L'actif et le passif sont présentés selon leurs principales composantes, à l'exclusion respectivement des immobilisations et des capitaux propres et ressources assimilées dont la maturité n'a pas vocation à impacter le ratio de liquidité.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2019
ACTIF						
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	41 452		8 137	8 772		58 361
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	102 072		13 452	81 428	330 768	527 720
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE						
TITRES DE TRANSACTION			13 098			13 098
TITRES DE PLACEMENT	3 328	7 418	35 664	131 577	27 017	205 004
TITRES D'INVESTISSEMENT						
TOTAL	146 852	7 418	70 351	221 777	357 785	804 183
PASSIF						
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	123 667	21 928		3 540		149 135
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	284 772	266 919	53 231	19 741		624 663
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
TOTAL	408 439	288 847	53 231	23 281		773 798

(Montants en millions de F CFA)

4.16. Les opérations en devises

La note annexe 4.16 a pour objet de renseigner la position de l'établissement déclarant par rapport à chaque devise dans laquelle il effectue des opérations.

Aucune compensation n'est effectuée entre les actifs et les passifs d'une part et, d'autre part, entre les devises à recevoir et les devises à livrer.

Les informations sont données pour l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DEVICES	31/12/2019				31/12/2018			
	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER
AUD	0				2			
CAD	19					43	45	
CHF	220	295			26	88		
DKK	0							
EUR	13 251	8 023		143	9 002	14 268		45
GBP	2				17			
USD	204	144	143		272	2		
ZAR	2							
TOTAL	13 698	8 461	143	143	9 319	14 401	45	45

(Montants en millions de F CFA)

4.17. Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	31/12/2018	31/12/2019
ENGAGEMENTS DONNÉS	57 826	65 603
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	651	5 293
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	651	5 293
CRÉDIT DOCUMENTAIRES IMPORT	651	5 293
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS À PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIES D'ORDRE D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
CONFIRMATION D'OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS À PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS		
GARANTIES D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	57 175	60 310
OBLIGATIONS CAUTIONNÉES		
CAUTIONS - AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES	57 175	60 310
GARANTIES DE REMBOURSEMENT DE CRÉDITS		
GARANTIES ACCORDÉES À UN ORGANISME DE TITRISATION DE CRÉANCES		
AUTRES GARANTIES D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE		
AUTRES GARANTIES DONNÉES		
ENGAGEMENTS REÇUS	647 651	524 461
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DE LA CLIENTÈLE		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
GARANTIES REÇUES D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE		
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE REÇUS	647 651	524 461
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GAR REÇUES	310	310
GARANTIES REÇUES DE L'ÉTAT ET DES ORGANISMES ASSIMILÉS	1 056	1 934
GARANTIES REÇUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION	60	1 008
GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE	2 455	1 042
AUTRES GARANTIES REÇUES	644 080	520 167

(Montants en millions de F CFA)

4.18. Les valeurs et sûretés reçues / données en garantie

La note annexe 4.18 relative aux garanties est scindée en deux parties, distinguant d'une part, les valeurs et sûretés reçues en garantie et, d'autre, part les valeurs et sûretés données en garantie.

Les informations fournies constituent un indicateur sur la politique de prise de risque des établissements de crédit.

Les valeurs et sûretés sont réparties entre :

- les effets publics et valeurs assimilées ;
- les autres titres ;
- les hypothèques ;
- les autres valeurs et sûretés réelles.

Les informations fournies en colonne concernent la valeur comptable des garanties, les rubriques du bilan et du hors-bilan concernées par les garanties et le montant des actifs, passifs ou engagements couverts par ces garanties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CRÉANCES OU ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT DES CRÉANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNÉS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES	60 379		
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES	464 082	202-203 ET 204-913	563 371
TOTAL	524 461		563 371

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DU PASSIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES DETTES OU ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT DES DETTES ET DES ENGAGEMENTS REÇUS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES			
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES		913	
TOTAL			

(Montants en millions de F CFA)

4.19. Le coût du risque

L'importance de cette nouvelle notion justifie qu'elle soit présentée sur une période de trois (3) ans, elle est répartie entre les deux principales catégories de contreparties (établissements de crédit et clientèle).

Une troisième rubrique dénommée « autres risques » permet de renseigner les autres types de risques.

Concernant spécifiquement les deux contreparties identifiées, une répartition est faite entre :

- les dotations nettes pour dépréciations;
- les pertes non couvertes par des dépréciations ;
- les récupérations sur créances amorties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

COÛT DU RISQUE	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS			-20
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS EC			-20
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS EC			
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES EC			
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	-5 605	-1 089	-2 063
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS CLT	-5361	-842	-1 957
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS CLT	-244	-247	-221
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES CLT			215
AUTRES RISQUES			-100

(Montants en millions de F CFA)

4.20. L'évolution des résultats et autres éléments d'importance significative

Les informations de la note annexe 4.20 sont également présentées sur une période de trois (3) ans, notamment l'exercice de référence et les deux exercices précédents.

Elles concernent principalement :

- les opérations et résultat de l'exercice (produit net bancaire, résultat d'exploitation, impôt sur le résultat, résultat net) ;
- le résultat par action (résultat net par action ou part sociale et bénéfice distribué par action ou part sociale) ;
- le personnel et la politique salariale (rémunérations brutes de l'exercice, avantages sociaux versés aux personnels, participations et intéressements, effectifs moyen au cours de l'exercice).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EVOLUTION DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES			
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
PRODUITS NET BANCAIRES	36 417	39 643	42 727
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	13 249	19 756	23 411
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	-535	-2 519	-2 869
RÉSULTAT NET	12 713	17 293	18 511
RÉSULTAT PAR ACTION			
RÉSULTAT NET PAR ACTION OU PART SOCIALE	685	786	841
BÉNÉFICE DISTRIBUÉ PAR ACTION OU PART SOCIALE	358	366	409
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE			
RÉMUNÉRATIONS BRUTES DE L'EXERCICE	5 144	5 503	5 917
AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX PERSONNELS	308	327	349
PARTICIPATIONS ET INTÉRESSEMENT			
EFFECTIF MOYEN AU COURS DE L'EXERCICE	450	484	499

(Montants en millions de F CFA)

4.21. Les informations sectorielles

Retracées dans la note annexe 4.21, les informations sectorielles sont particulièrement utiles pour les entités détenant des succursales auxquels l'établissement déclarant est ainsi exposé dans d'autres Etats membres de l'UMOA ou à l'étranger car elles permettent de ventiler les actifs, passifs, engagements de hors-bilan et résultats suivant l'attribut « pays de résidence » défini dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO. Si l'information financière contenue dans le bilan, le hors bilan et le compte de résultat occulte l'information sectorielle, la présente note matérialise l'intérêt de faire ressortir ces informations, qui renseignent sur la rentabilité des investissements réalisés en dehors de l'Etat d'implantation et les risques.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	ETAT DU DÉCLARANT	AUTRES ÉTATS DE L'UMOA	AUTRES RÉSIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL 31/12/2019	TOTAL 31/12/2018
BILAN						
ACTIF	867 213				867 213	790 804
PASSIF	867 213				867 213	790 804
HORS BILAN						
ENGAGEMENTS DONNÉS	65 603				65 603	57 825
ENGAGEMENTS REÇUS	524 461				524 461	647 961
COMPTE DE RÉSULTAT						
PRODUIT NET BANCAIRE	42 727				42 727	39 643

4.22. Les rémunérations et avantages des dirigeants

La publication des informations relatives aux rémunérations et avantages des dirigeants participe à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

Elles font l'objet de la note annexe 4.22. Il ne s'agit pas d'une publication individuelle, mais plutôt d'une information globale sur deux exercices, ventilée comme suit :

- rémunérations brutes y compris les indemnités de fonction et les avantages en nature ;
- rémunérations à base d'action ;
- avantages postérieurs à l'emploi, y compris les indemnités de fin de contrat de travail ;
- assurance maladie ;
- autres avantages.

Les dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'un établissement, y compris les administrateurs de cet établissement.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	31/12/2018	31/12/2019
RÉMUNÉRATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITÉS DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE		
RÉMUNÉRATIONS BRUTES	352	323
INDEMNITÉ DE FONCTION	NÉANT	NÉANT
AVANTAGES EN NATURE	57	66
PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS		
NOMBRE D' ACTIONS	NÉANT	NÉANT
VALORISATION DE L' ACTION AU 31/12	NÉANT	NÉANT
NOMBRE D' OPTIONS NON EXERCÉES AU 31/12	NÉANT	NÉANT
VALORISATION DE L' ACTION AU 31/12	NÉANT	NÉANT
AVANTAGES POSTÉRIEURS À L' EMPLOI		
INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE	129	
RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES	35	42
ASSURANCE MALADIE	8	4
AUTRES AVANTAGES	37	56

(Montants en millions de F CFA)

4.23. Les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants

La publication de la note annexe 4.23 portant sur les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants participe également à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

L'information est fournie par ligne d'avantage, mais de façon anonyme, en précisant les conditions de l'octroi du prêt, de l'avance ou de la garantie (taux d'intérêt, autorisation ou non du conseil d'administration).

L'information est étendue aux principaux actionnaires ou associés ainsi qu'aux entreprises dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Conformément aux dispositions de la loi bancaire, les principaux actionnaires ou associés sont ceux d'entre eux qui détiennent chacun directement ou indirectement 10% des droits de vote au sein de l'établissement de crédit.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITÉ DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT *		TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
PRÊTS					
	ACTIONNAIRE	781		7,5	12/11/2018
	ACTIONNAIRE	571	445	6,75	05/06/2018
AVANCES					
GARANTIES					
	ACTIONNAIRE	2 500	2 391	0,15	16/06/2017
	ACTIONNAIRE	1 000	750	0,5	17/01/2018

(Montants en millions de F CFA)

4.24. Les opérations réalisées avec les parties liées

Les parties liées sont traitées dans la note annexe 4.24. Elles comprennent :

- les entités que l'établissement déclarant contrôle directement ou non (filiales, coentreprises) ou sur lesquelles l'établissement déclarant exerce une influence notable (participation représentant au moins 20% du capital de la structure émettrice) ;
- les entités liées aux dirigeants et principaux actionnaires.

Compte tenu des limitations d'ordre prudentiel, les filiales des établissements assujettis devraient être des établissements de crédit, tandis que les co-entreprises devraient être constituées notamment d'entités dont l'activité se trouve dans le prolongement de celle de l'établissement déclarant ou du groupe auquel il appartient, conformément aux dispositions de l'instruction n°33-11-2016 de la BCEAO relative aux états financiers sous une forme consolidée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

OPÉRATIONS	31/12/2019				31/12/2018			
	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
ACTIF								
PRÊTS, AVANCES ET TITRES				10 861				17 549
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS								
PRÊTS								
TITRES								
AUTRES ACTIFS								
TOTAL				10 861				17 549
PASSIF								
DÉPÔTS								6 031
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS								
AUTRES EMPRUNTS								
DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES								
AUTRES PASSIFS				0				
TOTAL								6 031
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS								
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS								
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS								
TOTAL								
PRODUITS ET CHARGES								
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS				710				710
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES				26				26
COMMISSIONS (PRODUITS)								
COMMISSIONS (CHARGES)								258
AUTRES PRODUITS								
AUTRES CHARGES								
TOTAL NET				684				684

4.25. Les comptes de la clientèle

La note annexe 4.25 est de nature statistique. Elle renseigne sur les différents comptes ouverts par l'établissement déclarant, par nature et en nombre. Les informations sont indiquées sur l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/2018	31/12/2019
COMPTES COURANTS	21 224	18 505
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DE L'ETAT	117 867	122 240
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DE L' UMOA	159	
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DE RDM	192	
COMPTES D'EPARGNE	323 332	374 450
COMPTES A TERME	878	885
BON DE CAISSE	0	0
AUTRES COMPTES DE DEPOTS	22 167	25 125

4.26. Le réseau

La note annexe 4.26 renferme des données statistiques qui renseignent sur la présence géographique de l'établissement déclarant, à travers les guichets (permanents, périodiques, automates), les bureaux de représentation, les succursales et les agences à l'étranger.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉSEAU	31/12/2018	31/12/2019
GUICHET PERMANENTS	51	53
GUICHET PERIODIQUES	0	1
DISTRIBUTEURS GUICHET AUTOMATIQUES DE BANQUES	66	66
SUCCURSALES ET AGENCES A L'ETRANGER	0	0
BUREAUX DE REPRESENTATION	0	0

4.27. Les effectifs, la masse salariale et le personnel extérieur

La note annexe 4.27 est présentée en deux parties, distinguant le personnel propre de l'établissement déclarant et le personnel extérieur, facturé par des sociétés ad hoc de personnel temporaire, dont dépendent les agents en question.

Ce montage juridique masque la réalité économique d'un apport de travail. D'où l'intérêt, pour la pertinence de l'analyse, de traiter les charges engagées par l'établissement dans ce cadre comme des charges de personnel.

La note est présentée en faisant ressortir la répartition des effectifs selon la nationalité du personnel et la qualification, notamment les cadres et assimilés, les techniciens et assimilés, les agents de maîtrise, les employés et les ouvriers.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EFFECTIFS							MASSE SALARIALE									
PERSONNEL PROPRE	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		ÉTAT DU DÉCLARANT	UMOA		RDM		TOTAL		
	M	F	M	F	M	F	M	F		M	F	M	F	M	F	
CADRES ET ASSIMILÉS	19	15	1	1	1		21	16	581 019 417	440 288 166	141 210 307	39 564 624	94 416 229	816 645 953	479 852 790	
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	57	42			1		58	42	886 308 037	615 402 716			17 100 004	903 408 041	615 402 716	
AGENTS DE MAITRISE	168	187	1	1			169	188	1 478 936 708	1 577 950 736	8 292 761	7 453 925		1 487 229 469	1 585 404 661	
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	4	1					4	1	22 215 410	7 322 245				22 215 410	7 322 245	
TOTAL	248	245	2	2	2	-	252	247	2 968 479 572	2 640 963 863	149 503 068	47 018 549	111 516 233	-	3 229 498 873	2 687 982 412

EFFECTIFS							CHARGES TOTALES	
PERSONNEL EXTÉRIEUR	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS	-	-	-	-	-	-	-	-
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS							-	-
AGENTS DE MAITRISE	2	9					2	9
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	29	15					29	15
TOTAL	31	24	-	-	-	-	31	24